

## Assistance du vétérinaire en charge de la radioprotection (PCR)

L'auxiliaire vétérinaire seconde le praticien dans la gestion de la radioprotection

Destination : canine / mixte / équine / scanner  
En partenariat avec : FORMAVETO / ALARA RISK



### Objectifs

#### ► pour le Vétérinaire PCR

Pouvoir confier à ses auxiliaires vétérinaires la préparation et le suivi efficaces des dossiers de déclaration ou d'autorisation nécessaires pour détenir/utiliser un générateur de rayons X, auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN).

Les sensibiliser dans le même temps à la prévention des risques d'exposition aux rayons X.

#### ► pour l'Auxiliaire Vétérinaire

Assister efficacement le vétérinaire PCR qui détient et utilise un appareil de radiologie :

- dans la préparation, la mise en place et le suivi des dossiers d'autorisation ou de déclaration du générateur de rayons X,
- dans la prévention des risques professionnels liés aux rayons X.

### Contenu

- Comprendre les enjeux de la radioprotection (Code du travail et Code de santé publique)
- Préparer, suivre et mettre à jour les dossiers ASN en pratique : identifier, télécharger et compléter les modèles de documents pour tout type d'activité (canine, équine, scanner)
- Utiliser les outils pratiques de mise en place et de suivi des procédures de radioprotection.

### Informations complémentaires

#### ► Supports pédagogiques

Diaporama interactif

Modèles de documents et cas pratiques

Site Internet pour le téléchargement des outils électroniques personnalisables

#### ► Formateur(s)

Formation animée par le Dr Catherine ROY, vétérinaire et formatrice PCR, expert ASN.

#### ► Durée

1 x 7 h sur une journée

### Inscription et tarif

#### ► Inscription

Calendrier et lieux de formation sur [www.apform.fr](http://www.apform.fr) / Inscription en ligne sur [eva.apform.fr](http://eva.apform.fr)

#### ► Tarif

**290 € H.T.**

Vous pouvez obtenir une prise en charge par l'OPCA-PL qui réglera directement Animal Pro Formation. Saisissez cette opportunité pour utiliser 7h de DIF (Droit Individuel à la Formation) sur le quota annuel.